



Le point sur les infrastructures : Investissements dans les provinces et les municipalités



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Ottawa, Canada
13 mars 2019
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Le présent rapport examine les investissements dans les infrastructures effectués par les provinces et de certaines municipalités afin d'estimer l'impact différentiel du PIC sur les dépenses en immobilisations provinciales et municipales depuis 2016-2017.

Analyste principal :

Diarra Sourang, analyste financière

Collaborateurs :

Sarah MacPhee, analyste économique

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Trevor Shaw, directeur

Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous rejoindre à l'adresse dpb-pbo@parl.gc.ca.

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
2. Investissements des provinces	4
3. Investissements des municipalités	8
4. Incidence économique	11
Annexe A: Calcul d'un indice de référence pour les dépenses en immobilisations	13
Notes	18

Résumé

Le plan Investir dans le Canada (PIC) est le plan d'investissement dans les infrastructures de 188 milliards de dollars sur 12 ans qu'a présenté le gouvernement du Canada en 2016. Ce plan comporte deux phases d'exécution allant de 2016-2017 à 2027-2028; la phase 1 concerne les besoins en infrastructures à court terme, soit durant les deux premières années, et la phase 2, qui commence en 2018-2019, porte sur les investissements à long terme.

Les investissements fédéraux dans les infrastructures se font dans le cadre d'ententes de partage des coûts avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, qui sont donc des acteurs clés du PIC, d'autant plus que ce sont eux qui possèdent et entretiennent la majorité des infrastructures publiques. Dans le présent rapport, nous examinons les investissements en immobilisations des provinces et de certaines municipalités afin d'estimer l'impact différentiel du PIC sur les dépenses en immobilisations provinciales et municipales.

Nos résultats révèlent une différence claire, entre les provinces et les municipalités, quant à l'incidence du PIC sur les investissements en immobilisations. Il s'avère que le PIC a contribué à l'augmentation des dépenses en immobilisations des municipalités, mais pas de celles des provinces. Voici nos principales constatations :

- Les dépenses en immobilisations des provinces ont été inférieures aux budgets prévus depuis le lancement du PIC. Selon les calculs du directeur parlementaire du budget (DPB), ces dépenses ont été de 3,8 milliards de dollars en deçà de ce qu'elles auraient été sans le PIC.
- Les dépenses en immobilisations des provinces ont aussi été inférieures de 5,4 milliards de dollars à ce qu'elles auraient dû être après avoir pris en compte les fonds additionnels pour les infrastructures accordés dans le cadre du PIC. Cette différence dans les dépenses indique que le financement fédéral a probablement entraîné un déplacement des investissements des provinces après le lancement du PIC. Il est aussi possible que les gouvernements provinciaux aient décidé de reporter ou d'annuler des investissements en immobilisations après le début du PIC.
- Si les investissements en immobilisations des gouvernements provinciaux avaient cadré avec l'indice de référence post-PIC du DPB, le PIB réel aurait pu croître de l'ordre de 0,15 à 0,16 % en 2016-2017 ; tandis que les niveaux d'emploi auraient augmenté de 7 550 voire 8 100 la même année.

- Contrairement aux provinces, les investissements en immobilisations ont dépassé les prévisions dans les municipalités examinées. En effet, en 2017 et 2018, les dépenses en immobilisations réelles des municipalités étaient de 1,0 milliard de dollars supérieures à ce qu'elles auraient été s'il n'y avait pas eu de PIC (figure 3-1).
- Certaines municipalités (Toronto, Montréal et Calgary) ont réussi à tirer profit du financement qu'elles ont reçu des autres ordres de gouvernement, comme le prouve l'augmentation de leurs dépenses moyennes par dollar de contribution gouvernementale (+2,1 \$ entre 2015 et 2017). En revanche, toutes les provinces ont réduit leurs propres dépenses par rapport à la contribution fédérale après le lancement du PIC.

1. Introduction

Dans son budget de 2016, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement du plan Investir dans le Canada (PIC) dans le but d'assurer la croissance économique à long terme, de favoriser une économie verte à faibles émissions de carbone et de bâtir des collectivités inclusives¹.

Le PIC se divise en deux phases d'exécution allant de 2016-2017 à 2027-2028; la phase 1 concerne les besoins en infrastructures à court terme, soit durant les deux premières années, et la phase 2, qui commence en 2018-2019, porte sur les investissements à long terme. En plus d'une enveloppe existante de 92,2 milliards de dollars jusqu'en 2027-2028, il est prévu un financement supplémentaire de 95,6 milliards de dollars, ce qui porte à 187,8 milliards de dollars le financement total consacré au PIC pour la période allant de 2016-2017 à 2027-2028.

Les investissements fédéraux dans les infrastructures se font dans le cadre d'ententes de partage des coûts avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, qui sont donc des acteurs clés du PIC, d'autant plus que ce sont eux qui possèdent et entretiennent la majorité des infrastructures publiques². Le DPB a publié plusieurs rapports informant les parlementaires de l'état d'avancement du PIC, et leur donnant une estimation de l'incidence des investissements en infrastructures de la phase 1 en 2017-2018³. Nous avons constaté que les dépenses fédérales en infrastructures avaient pris du retard, lequel était en partie attribuable aux délais de mise en œuvre des gouvernements provinciaux et des administrations municipales.

Dans le présent rapport, nous examinons les investissements en immobilisations des provinces et de certaines municipalités afin d'estimer l'impact différentiel du PIC sur les dépenses en immobilisations provinciales et municipales⁴. Nous partons de l'hypothèse que la mise en œuvre du PIC devrait entraîner une hausse des dépenses en immobilisations par rapport à un indice de référence reflétant les plans d'investissements en immobilisations établis avant l'annonce du PIC (indice de référence pré-PIC).

Nous avons demandé à Infrastructure Canada s'il existait un tel indice de référence pour les provinces et les municipalités, et il nous a répondu qu'il ne disposait d'aucune donnée du genre. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement fédéral n'a pas de cadre lui permettant d'évaluer l'impact différentiel du PIC sur les dépenses en immobilisations des ordres de gouvernement inférieurs. Le DPB a donc établi son indice de référence en se basant sur l'information contenue dans les plans d'immobilisations des provinces et des municipalités; voici le résultat de ses analyses.

2. Investissements des provinces

Depuis le lancement du PIC, les dépenses en immobilisations des provinces ont totalisé 85 milliards de dollars en 2016-2017 et 2017-2018 (tableau 2-1)^{5, 6}. Ces dépenses incluent 5,9 milliards de dollars en transferts fédéraux pour les infrastructures effectués pendant cette même période⁷.

Tableau 2-1 Augmentation des dépenses en immobilisations des provinces depuis 2015-2016
Millions

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total 2016-2018
Dépenses totales en immobilisations	38 835 \$	38 978 \$	46 135 \$	85 113 \$
Transferts fédéraux	2 048 \$	2 608 \$	3 313 \$	5 921 \$
Dépenses nettes en immobilisations	36 787 \$	36 370 \$	42 822 \$	79 192 \$

Sources : Directeur parlementaire du budget, Comptes publics du Canada, Comptes publics des provinces et Plan québécois des infrastructures.

Note : Les dépenses nettes en immobilisations correspondent à la différence entre les dépenses en immobilisations et les transferts fédéraux.

Quatre provinces (l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique) concentrent à elles seules environ 87 % du total des investissements en immobilisations réalisés depuis le lancement du PIC; elles ont investi 74 milliards de dollars dans des programmes d'immobilisations en 2016-2017 et 2017-2018.

Globalement, les dépenses nettes en immobilisations des provinces ont augmenté de 6,0 milliards de dollars en 2017-2018 par rapport à 2015-2016 (tableau 2-2). Cela tient pour une grande part à l'augmentation des dépenses en immobilisations en Alberta, en Ontario et au Québec. À titre de comparaison, les transferts fédéraux aux provinces pour les infrastructures ont augmenté de 1,3 milliard de dollars au cours de la même période. Cela représente une hausse de 7,3 milliards de dollars dans les dépenses totales en immobilisations des provinces depuis le lancement du PIC.

Comme l'illustrent les données, les dépenses en immobilisations des provinces ont augmenté depuis le démarrage du PIC, mais cela ne traduit pas nécessairement l'impact différentiel du PIC sur ces dépenses. En effet, il est possible, par exemple, que les provinces aient prévu d'accroître leurs dépenses en immobilisations indépendamment de tout financement additionnel. Ne pas tenir compte de cette possibilité pourrait nous amener à surestimer l'incidence du PIC sur les dépenses provinciales. Il est donc important de faire une comparaison entre l'évolution des dépenses en immobilisations des provinces et un indice de référence qui reflète les dépenses en immobilisations prévues avant le PIC.

Tableau 2-2 Dépenses en immobilisations des provinces en 2017-2018
Millions

	Dépenses nettes des provinces		Transferts fédéraux	
	2017-2018	Variation depuis 2015-2016	2017-2018	Variation depuis 2015-2016
Alberta	8 544 \$	2 272 \$	472 \$	186 \$
Colombie-Britannique	6 034 \$	399 \$	603 \$	237 \$
Manitoba	982 \$	-642 \$	141 \$	63 \$
Nouveau-Brunswick	496 \$	-25 \$	146 \$	81 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	1 361 \$	339 \$	129 \$	50 \$
Nouvelle-Écosse	490 \$	109 \$	181 \$	96 \$
Ontario	14 612 \$	2 193 \$	788 \$	407 \$
Île-du-Prince-Édouard	68 \$	-4 \$	45 \$	27 \$
Québec	8 958 \$	1 367 \$	615 \$	5 \$
Saskatchewan	1 277 \$	27 \$	193 \$	113 \$
Toutes les provinces	42 822 \$	6 035 \$	3 313 \$	1 265 \$

Sources : Directeur parlementaire du budget, Comptes publics du Canada, Comptes publics des provinces et Plan québécois des infrastructures.

Note : Un chiffre positif (ou négatif) indique une augmentation (ou une diminution) des dépenses en immobilisations. Les dépenses nettes en immobilisations correspondent à la différence entre les dépenses en immobilisations et les transferts fédéraux.

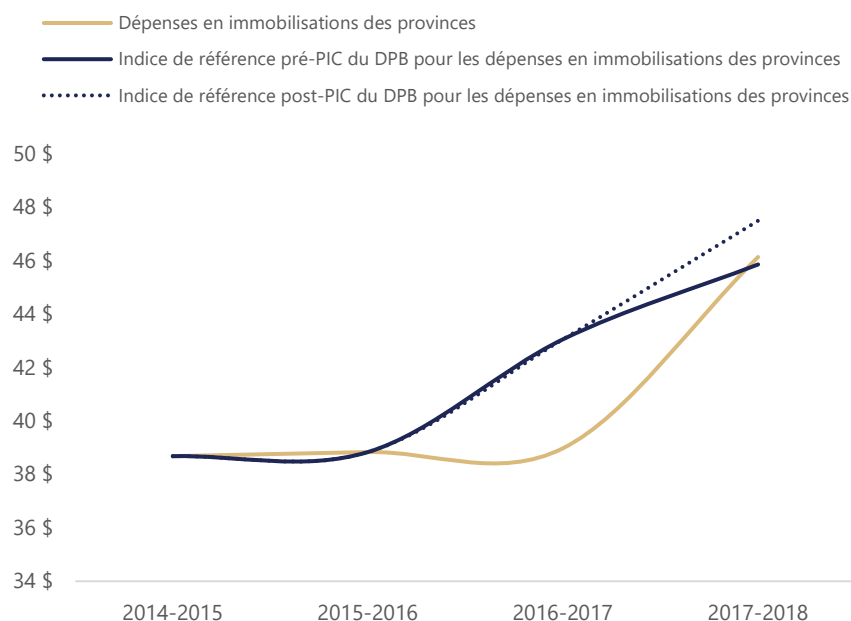
Pour évaluer l'impact différentiel du PIC, le DPB a établi un indice de référence pour les dépenses en immobilisations des provinces qui tient compte à la fois des plans d'investissement avant le PIC et des ressources inutilisées réelles (par rapport aux dépenses prévues). La manière dont a été établi cet indice de référence est indiquée en détail à l'annexe A.

Comme le montre la figure 2-1, le niveau des dépenses en immobilisations des provinces était de 4,1 milliards de dollars inférieur à l'indice de référence du DPB pour 2016-2017. Il est donc possible que les gouvernements provinciaux aient reporté ou annulé des dépenses en immobilisations après le lancement du PIC. Il est aussi possible qu'ils aient décidé d'allouer des fonds initialement destinés à des immobilisations à d'autres projets. Cela indique que le financement additionnel du gouvernement fédéral pour les infrastructures a probablement entraîné un déplacement des investissements en immobilisations des provinces immédiatement après le démarrage du PIC.

Figure 2-1

Dépenses en immobilisations des provinces inférieures à l'indice de référence du DPB

Milliards



Sources : Directeur parlementaire du budget, budgets et Comptes publics des provinces.

Note : L'indice de référence post-PIC du DPB pour les dépenses en immobilisations des provinces n'est donné qu'à titre indicatif. L'incidence du PIC sur les dépenses en immobilisations des provinces est évaluée en comparant les dépenses réelles à l'indice de référence pré-PIC du DPB.

En 2017-2018, les dépenses en immobilisations des provinces étaient au niveau de l'indice de référence pré-PIC du DPB. Cependant, le total cumulatif des dépenses en immobilisations des provinces était de 3,8 milliards de dollars inférieur à l'indice de référence pré-PIC du DPB pour 2016-2017 et 2017-2018. L'écart est encore plus marqué (-5,4 milliards de dollars) lorsqu'on compare les dépenses réelles à l'indice de référence post-PIC du DPB qui reflète les plans de dépenses en immobilisations actualisés après le lancement du PIC (voir annexe A pour plus de détails).

Cette constatation n'est pas surprenante puisque les provinces ont dépensé moins que prévu dans leurs budgets depuis le lancement du PIC. En effet, par exemple, d'après leurs budgets de 2016-2017 et 2017-2018, les provinces prévoyaient des dépenses en immobilisations de 100,6 milliards de dollars. Or, elles n'y ont consacré que 85,1 millions de dollars, soit 15,5 millions de dollars de moins que leurs prévisions initiales. Cela tient en grande partie aux dépenses inférieures aux projections en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta (tableau 2-3).

Tableau 2-3

Dépenses en immobilisations des provinces inférieures aux prévisions en 2016-2017 et 2017-2018 (données réelles par rapport aux budgets)

Millions

Alberta	-2 062 \$
Colombie-Britannique	-2 421 \$
Manitoba	-544 \$
Nouveau-Brunswick	45 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	-7 \$
Nouvelle-Écosse	-109 \$
Ontario	-8 200 \$
Île-du-Prince-Édouard	18 \$
Québec	-2 119 \$
Saskatchewan	-117 \$
Toutes les provinces	-15 515 \$

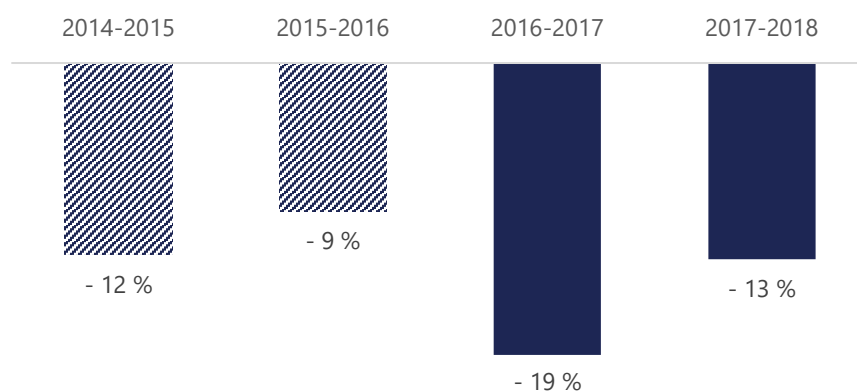
Sources : Directeur parlementaire du budget, budgets, Comptes publics et plans d'immobilisations des provinces.

Note : Un chiffre négatif (ou positif) indique une dépense inférieure (ou supérieure) au budget.

Il n'est pas inhabituel de voir des crédits budgétaires inutilisés dans les programmes d'immobilisations; il semble toutefois qu'ils aient atteint des proportions plus grandes que par le passé (figure 2-2). Ce paramètre a aussi été pris en compte dans l'indice de référence du DPB.

Figure 2-2

Crédits budgétaires inutilisés plus importants que par le passé



Sources : Directeur parlementaire du budget, budgets et Comptes publics des provinces.

Sous l'effet combiné d'une sous-utilisation des fonds (dépenses réelles inférieures aux dépenses projetées) et d'une augmentation des transferts fédéraux, la contribution des provinces aux dépenses en immobilisations a diminué depuis le début du PIC. En moyenne, pour chaque dollar de contribution fédérale reçue en 2017-2018, les provinces ont dépensé 6 \$ en immobilisations, comparativement à 12 \$ en 2015-2016⁸.

3. Investissements des municipalités

Comme indiqué dans l'introduction du présent rapport, les administrations municipales possèdent et entretiennent une grande partie des infrastructures publiques au Canada. Il est donc important de voir quelle a été l'incidence du financement additionnel du PIC sur leurs plans de dépenses en immobilisations.

Les dépenses en infrastructures sont grandement tributaires de la taille de la population; il est donc probable que les grandes municipalités seront au cœur d'importants investissements en immobilisations. C'est pourquoi nous avons choisi cinq des municipalités canadiennes les plus peuplées, à savoir Toronto, Montréal, Calgary, Ottawa et Edmonton, et pour lesquelles les informations financières sont généralement du domaine public.

Les dépenses en immobilisations de ces cinq municipalités ont approché les 9,0 milliards de dollars en 2017 (tableau 3-1)⁹, en hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport à 2015, année qui a précédé le lancement du PIC.

Tableau 3-1 Augmentation des dépenses en immobilisations des municipalités depuis 2015

Millions

	2015	2016	2017
Toronto	2 885 \$	2 588 \$	3 043 \$
Montréal	1 798 \$	1 851 \$	2 523 \$
Calgary	1 051 \$	1 416 \$	1 344 \$
Ottawa *	745 \$	911 \$	974 \$
Edmonton	988 \$	1 114 \$	1 138 \$
Dépenses totales en immobilisations	7 467 \$	7 879 \$	9 023 \$
Transferts gouvernementaux (provinciaux et fédéraux)	2 495 \$	2 245 \$	2 626 \$
Dépenses nettes en immobilisations *	4 972 \$	5 634 \$	6 398 \$

Sources : Directeur parlementaire du budget et rapports annuels des municipalités.

Note : Les dépenses en immobilisations sont représentées de façon approximative par l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les dépenses nettes en immobilisations correspondent à la différence entre les dépenses en immobilisations et les transferts gouvernementaux.

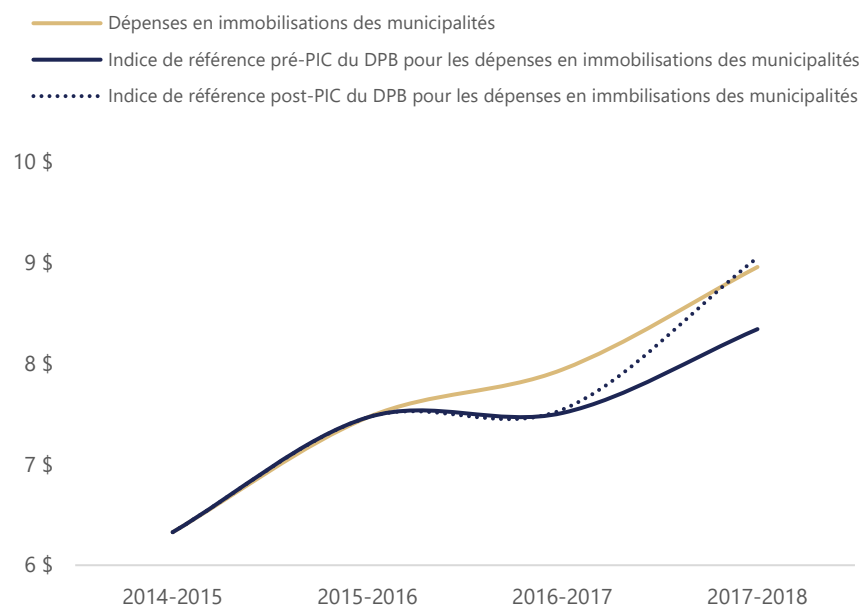
* Les informations financières du tableau 3-1 pour la ville d'Ottawa ont été inversées pour 2016 et 2017. Cette erreur n'influe pas sensiblement les résultats. Ce tableau a été corrigé le 20 mars 2019.

Le niveau des investissements en immobilisations des municipalités après le lancement du PIC a dépassé ce à quoi s'attendait le DPB. Comme l'illustre la figure 3-1, en 2016-2017 et 2017-2018 il était supérieur de 368 millions et 680 millions de dollars respectivement à l'indice de référence pré-PIC du DPB pour les investissements en immobilisations des municipalités. Cela se traduit par un effet cumulatif de 1,0 milliard de dollars depuis le démarrage du PIC. Les dépenses réelles des municipalités étaient aussi très proches de l'indice de référence post-PIC du DPB.

Figure 3-1

Dépenses en immobilisations des municipalités supérieures à l'indice de référence du DPB

Milliards



Sources : Directeur parlementaire du budget et rapports annuels des municipalités.

Note : L'indice de référence post-PIC du DPB pour les dépenses en immobilisations des municipalités n'est donné qu'à titre indicatif. L'incidence du PIC sur les dépenses en immobilisations des municipalités est évaluée en comparant les dépenses réelles à l'indice de référence pré-PIC du DPB.

Contrairement aux provinces, la plupart des municipalités choisies pour cet exercice ont réalisé des investissements en immobilisations supérieurs à ce qu'elles avaient initialement prévu (tableau 3-2), ce qui est un indicateur de l'effet positif du PIC sur l'ensemble de leurs dépenses en immobilisations, comme discuté plus haut. Cela montre aussi que les municipalités ont respecté la condition concernant le financement supplémentaire pour être admissibles aux fonds offerts par le gouvernement fédéral. Calgary a fait exception, toutefois, puisque ses dépenses réelles ont été nettement inférieures aux prévisions budgétaires.

Les données révèlent également que la plupart des municipalités choisies ont réussi à tirer profit du financement qu'elles ont reçu en 2016 et 2017, comme cela a été le cas pour Toronto, Montréal et Calgary, qui ont vu leur contribution moyenne par dollar de financement gouvernemental augmenter pour passer de 1,8 \$ en 2015 à 3,9 \$ en 2017¹⁰.

Néanmoins, les villes d'Ottawa et d'Edmonton n'ont pas connu d'augmentation de leur contribution par dollar de transferts gouvernementaux. Cela peut s'expliquer par le fait que les transferts pour ces deux municipalités ont augmenté plus rapidement que les dépenses municipales nettes entre 2015 et 2017.

Tableau 3-2

Dépenses en immobilisations supérieures aux prévisions pour 2016 et 2017 dans la plupart des municipalités (données réelles par rapport aux budgets)

Millions

Toronto	615 \$
Montréal	953 \$
Calgary	-1 118 \$
Ottawa	469 \$
Edmonton	-109 \$
Total	810 \$

Sources : Directeur parlementaire du budget et rapports annuels des municipalités.

Note : Un chiffre positif (ou négatif) indique que les dépenses ont été inférieures (ou supérieures) au budget. Calgary a considérablement révisé à la hausse ses plans de dépenses en immobilisations en 2017, après le ralentissement de 2015 et 2016. Il en a peut-être résulté une surestimation des prévisions de dépenses en immobilisations.

4. Incidence économique

Comme l'illustre la figure 2-1 à la page 6, en 2016-2017 et 2017-2018, les dépenses réelles en immobilisations des provinces ont été de 5,4 milliards de dollars inférieures à ce qu'elles auraient dû être après prise en compte des fonds additionnels destinés aux infrastructures en vertu du PIC (c'est-à-dire par rapport à l'indice de référence post-PIC du DPB).

Comme l'un des objectifs du PIC est de stimuler la croissance économique¹¹, nous avons évalué l'incidence de cette différence de 5,4 milliards de dollars dans les dépenses des provinces sur l'économie en 2016-2017 et 2017-2018¹². Dans nos estimations, nous avons aussi tenu compte de l'incidence de la politique monétaire. En effet, selon le contexte économique, la politique monétaire peut répondre à de nouvelles mesures budgétaires pour prévenir une surchauffe de l'économie et un dépassement des cibles d'inflation¹³.

Lorsque le PIC a été lancé, début 2016, le taux directeur de la Banque du Canada était près de sa limite inférieure effective, de sorte qu'il était peu probable que la Banque réagisse aux mesures budgétaires de 2016. Depuis, le contexte économique a changé, et la Banque du Canada a relevé son taux directeur, ce qui a peut-être contribué à réduire l'incidence économique de mesures budgétaires comme le PIC. Nous présentons nos résultats avec et sans mesures de politique monétaire.

L'incidence économique est moindre avec l'hypothèse voulant que des mesures de politique monétaire soient prises. Nos résultats indiquent que si les gouvernements provinciaux avaient maintenu leurs investissements au même niveau que l'indicateur de référence post-PIC du DPB, le produit intérieur brut réel aurait pu croître de l'ordre de 0,15 à 0,16 % en 2016-2017 (Tableau 4-1). Les niveaux d'emploi auraient aussi pu augmenter entre 7 550 et 8 098 la même année.

Tableau 4-1 Incidence économique éventuelle de l'augmentation des dépenses des provinces

Sans mesures de politique monétaire

	2016-2017	2017-2018
Variation des dépenses en immobilisations (millions)	4 078 \$	1 359 \$
Multiplicateur de l'investissement en infrastructures	0,90	1,05
Différence en % dans le PIB réel	0,16 %	0,08 %
Emploi (personnes)	8 098	9 912
Emplois ETP (personnes)	12 376	13 493

Avec mesures de politique monétaire

	2016-2017	2017-2018
Variation des dépenses en immobilisations (millions)	4 078 \$	1 359 \$
Multiplicateur de l'investissement en infrastructures	0,80	0,79
Différence en % dans le PIB réel	0,15 %	0,05 %
Emploi (personnes)	7 550	7 587
Emplois ETP (personnes)	11 508	9 988

Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : Le PIB est le produit intérieur brut; ETP signifie équivalent temps plein.

À la section 2, nous disions que l'écart dans les dépenses des provinces pourrait dénoter un déplacement des investissements provinciaux vers d'autres secteurs de l'économie. Si tel a été le cas, l'incidence économique présentée au tableau 4-1 aurait pu se concrétiser – en tout ou en partie – dans la mesure où les dépenses publiques auraient tout de même eu lieu.

En fin de compte, l'incidence économique dépendrait grandement des multiplicateurs économiques associés aux secteurs qui ont bénéficié de financement additionnel. Un multiplicateur inférieur à celui estimé pour les infrastructures devrait avoir une incidence économique moindre, et inversement.

Annexe A: Calcul d'un indice de référence pour les dépenses en immobilisations

Dans cette annexe, le DPB décrit brièvement la méthodologie qu'il a utilisée pour établir son indice de référence des dépenses en immobilisations pour les provinces et les municipalités. La méthodologie repose sur les données figurant dans les budgets d'immobilisations et les Comptes publics, qui sont du domaine public.

Le DPB a établi deux types d'indices de référence :

1. Un indice de référence **pré-PIC**, qui reflète les plans de dépenses en immobilisations avant l'annonce du PIC;
2. Un indice de référence **post-PIC**, qui reflète les plans de dépenses en immobilisations après l'annonce du PIC.

Voici les étapes qu'a suivies le DPB pour établir l'indice de référence pré-PIC. Le DPB a appliqué la même méthodologie pour l'indice de référence post-PIC, mais à l'étape 2, les dépenses en immobilisations prévues avant le PIC ont été remplacées par les dépenses en immobilisations prévues après le PIC.

Étape 1 : Obtenir les dépenses réelles.

Le DPB a utilisé les chiffres sur les investissements en immobilisations réels publiés par l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec. Pour les autres provinces qui ne communiquent pas ces chiffres, le DPB a utilisé comme indicateur les acquisitions d'immobilisations corporelles. Ces données peuvent être tirées des Comptes publics des provinces.

Étape 2 : Déterminer les dépenses en immobilisations prévues avant le PIC.

En général, les gouvernements provinciaux publient leurs plans de dépenses en immobilisations pour une période d'un an, alors que les administrations municipales le font pour plusieurs années. Par conséquent, la méthodologie utilisée pour déterminer les dépenses en immobilisations prévues varie selon qu'il s'agit d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale et dépend de l'année étudiée, comme expliqué dans le tableau ci-après.

Provinces		
Années	2016-2017	2017-2018
Détails	Les dépenses en immobilisations prévues sont tirées des budgets publiés au début de 2016 pour 2016-2017. Nous avons supposé que les provinces ne connaissent pas les détails du PIC et que, de ce fait, elles n'avaient pas reflété le financement additionnel pour les infrastructures dans leurs plans d'immobilisations pour 2016-2017.	Voici comment sont estimées les dépenses en immobilisations prévues : Dépenses en immobilisations prévues (2016-2017) x par la croissance annuelle moyenne des dépenses en immobilisations prévues depuis 2014-2015. Note : Un horizon de croissance différent pourrait modifier les estimations de dépenses pour 2017-2018.

Municipalités		
Années	2016	2017
Détails	Les dépenses en immobilisations prévues sont tirées des budgets d'immobilisations publiés avant l'annonce du PIC. Nous n'avons pris en compte que l'information publiée par les municipalités vers la fin de 2015 ou le début de 2016.	

Étape 3 : Calculer le ratio de réalisation des dépenses avant le PIC (dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues).

Les dépenses réelles tendent à différer des dépenses prévues au budget. Pour en tenir compte dans nos calculs, nous avons estimé le ratio moyen de dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues sur une période de deux ans (2014-2015 et 2015-2016 pour les provinces, et 2014 et 2015 pour les municipalités).

Étape 4 : Établir l'indice de référence pour les dépenses en immobilisations.

L'indice de référence pré-PIC s'obtient en multipliant le ratio de réalisation pour chaque province et municipalité (étape 3) par les dépenses en immobilisations prévues (étape 2) pour chaque province, municipalité et année étudiée.

Le DPB part de l'hypothèse implicite que le ratio de réalisation moyen demeura constant en l'absence de PIC. Si cette hypothèse ne tient plus, l'indice de référence établi changera.

Notes

1. Infrastructure Canada, [Investir dans le Canada – Le plan d’infrastructure à long terme du Canada](#), avril 2018 (consulté le 28 janvier 2019).
2. [Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes – Éclairer l’avenir](#), 2016 (consulté le 15 février 2019).

Comité sénatorial permanent des finances nationales, [Mieux planifier, mieux investir : Atteindre le succès en infrastructure](#), février 2017 (consulté le 15 février 2019).
3. Bureau du directeur parlementaire du budget :

[Premier rapport au Parlement sur le nouveau plan en matière d’infrastructure du Canada – Suivre la piste des fonds](#), 2 février 2017 (consulté le 28 janvier 2019).

[Budget 2018 : Enjeux pour les parlementaires](#), 15 mars 2018 (consulté le 28 janvier 2019).

[Rapport d’étape sur la phase 1 du nouveau plan en matière d’infrastructure](#), 29 mars 2018 (consulté le 28 janvier 2019).

[Rapport d’étape sur la phase 1 du plan Investir dans le Canada](#), 22 août 2018 (consulté le 28 janvier 2019).
4. Infrastructure Canada a indiqué que le gouvernement fédéral avait renoncé à son exigence initiale concernant l’effet d’accroissement selon laquelle le financement devait aller à des projets qui n’auraient pas été entrepris sans son soutien financier. Infrastructure Canada a également indiqué, qu’à l’avenir, un de leurs objectifs sera de s’assurer que les fonds alloués par le gouvernement fédéral ne remplaceront ni ne déplaceront les sources de financement existantes.
5. Les gouvernements provinciaux et les administrations municipales incluent leurs investissements en infrastructures dans les dépenses en immobilisations, au même titre que les autres acquisitions d’immobilisations, comme les véhicules motorisés.
6. Pour les investissements en immobilisations, nous avons utilisé les chiffres réels fournis par l’Alberta, la Colombie-Britannique, l’Ontario et le Québec. Pour les autres provinces qui ne communiquent pas ces chiffres, nous avons pris comme indicateur les acquisitions d’immobilisations corporelles.
7. Voici les programmes de paiements de transfert fédéraux destinés aux provinces : Fonds de la taxe sur l’essence; Fonds Chantiers Canada; Nouveau Fonds Chantiers Canada; Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées; Fonds pour l’infrastructure verte; Fonds pour l’infrastructure de transport en commun; Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires; Fonds d’investissement stratégique pour les établissements postsecondaires; Cadre d’éducation préscolaire et de garde d’enfants; Fonds pour les portes d’entrée et les passages frontaliers; Fonds d’infrastructure de transport de la Porte et du corridor de l’Asie-Pacifique; Fonds du Canada pour les espaces culturels.

8. Les transferts fédéraux en espèces sont comparés aux investissements provinciaux dans les immobilisations indiqués dans l'état des flux de trésorerie.
9. Les dépenses réelles en immobilisations des municipalités sont représentées de façon approximative par l'acquisition d'immobilisations corporelles.
10. Les transferts des gouvernements (fédéraux et provinciaux) sont comparés aux investissements municipaux dans les immobilisations indiqués dans l'état des flux de trésorerie.
11. Voir la note 1.
12. Le DPB n'a pas évalué l'incidence économique des dépenses municipales puisque son analyse n'a porté que sur un nombre limité de municipalités.
13. Voir la note 3. [Rapport d'étape sur la phase 1 du plan Investir dans le Canada](#), 22 août 2018 (consulté le 28 janvier 2019).